

DEPARTEMENT DU NORD  
PREFECTURE DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

## DECISION COMMUNAUTAIRE 2024\_045

**Objet : M23.024 - Fourniture de matériels et licences informatiques pour le groupement de commandes de la CCFI et des communes membres intéressées - 5 lots**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu les articles L 5211-10 et L1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'article L.2113-6 du Code de la commande publique relatif aux groupements de commandes qui peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant transformation de la Communauté de communes de Flandre intérieure en Communauté d'agglomération, dénommé Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, à compter du 1er janvier 2024,

Vu la délibération 2022/068 du Conseil de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre adoptée le 05 juillet 2022 qui autorise le Président de la CCFI ou son représentant à signer les pièces de l'accord-cadre qui interviendront avec les titulaires retenus ainsi que tous les documents y afférents,

Considérant l'avis n°23-179749 du 26/12/2023 paru sur le site du BOAMP et n°2023/S 251-793835 paru sur le site du JOUE et sur la plateforme [www.marches-sécurises.fr](http://www.marches-sécurises.fr) n°CC-Flandreinterieure\_59\_20231211W2\_01, ainsi que la publication sur le site internet de la CCFI,

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 8 février 2024 avant 12h00,

Considérant le rapport d'analyse des offres et le choix de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 mars 2024,

### DECIDE

**Article 1 :** d'attribuer et signer l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire concernant la fourniture de matériels et licences informatiques pour le groupement de commandes de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre et des communes membres intéressées ainsi que tous les avenants et documents y afférents dans les conditions suivantes :

<i>Intitulé des lots</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Montant maximum du lot</i>	<i>Durée de l'accord-cadre</i>	<i>Montant estimatif (montant TTC du DQE)</i>
<b>Lot n°1: Postes informatiques (bureau/portable), tablettes et écrans"</b>	<b>BECHTLE Direct sas</b> (67 400 Illkirch-Graffenstaden)	Le montant de commande annuelle du lot est limité à 750 000,00 € HT	Chacun des lots de l'accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 12 mois à compter de sa date de notification Il est renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée maximale de	300 369,54 € TTC
<b>Lot n°3: Licences (hors logiciels métier)"</b>	<b>ECONOCOM PRODUCTS &amp; SOLUTIONS sas</b> (92 800 Puteaux)	Le montant de commande annuelle du lot est limité à 500 000,00 € HT		984 621,77 € TTC
<b>Lot n°4 : Matériels et équipements de projection"</b>	<b>NET RAM</b> (69 007 Lyon)	Le montant de commande annuelle du lot est limité à 200 000,00 € HT		4 289,04 € TTC

<b>Lot n°5: Fournitures informatiques, câblages, disques durs, consommables"</b>	<b>NET RAM (69 007 Lyon)</b>	<b>Le montant de commande annuelle du lot est limité à 200 000,00 € HT</b>	<b>l'accord-cadre est de 24 mois.</b>	<b>78 380,16 €</b>
--	----------------------------------	--	---	--------------------

**Article 2 :** de déclarer le lot n°2: Matériels réseaux, onduleurs, baies, switch, Nas" sans suite pour motif d'intérêt général. Aucun des bordereaux de prix unitaires reçus n'est satisfaisant. Il est nécessaire de redéfinir les besoins du groupement de commandes pour ce lot.

**Article 3 :** Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le **05 AVR. 2024**

Par délégation,  
Le Vice-Président en charge des  
Finances, du pacte fiscal et financier et  
de l'achat public

Jérôme DARQUES

